



Décision du comité d'agrément

Faculty of Education Wilfrid Laurier University

Concernant l'agrément général du programme suivant :

Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Junior/Intermediate divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation]

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 17 avril 2024**

Table des matières

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	7
Condition 3	9
Condition 3.1	12
Condition 4	22
Condition 5	23
Condition 6	25
Condition 7	27
Condition 8	29
Condition 9	32
Condition 10	33
Condition 11	35
Condition 12	37
Condition 13	38
Condition 14	39
Condition 15	41
Décision du comité d'agrément	42

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par la Faculty of Education de la Wilfrid Laurier University

Introduction

Le 23 octobre 2023, la Faculty of Education («Faculté d'éducation») de la Wilfrid Laurier University («Wilfrid-Laurier») a présenté une demande de renouvellement de l'agrément du programme de formation professionnelle suivant :

- Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Junior/Intermediate divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation]

Conformément au Règlement 347/02 (Agrément des programmes de formation en enseignement) et au Règlement 563/21 (Dispositions générales), un sous-comité d'agrément (le «sous-comité») a été formé pour :

1. examiner le programme de formation à l'enseignement susmentionné;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui faisant rapport de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme examiné.

Le sous-comité était constitué de quatre personnes, comme suit :

- un membre de l'Ordre dont le nom figure au tableau créé pour le comité d'agrément qui possède de l'expertise en enseignement du français langue seconde;
- une personne qui n'est pas membre de l'Ordre, mais dont le nom figure au tableau créé pour le comité d'agrément;
- un membre de l'Ordre dont le nom figure au tableau créé pour le comité d'agrément qui enseigne dans un programme de formation professionnelle agréé;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et d'autres documents supplémentaires fournis par la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier. Le sous-comité a effectué une visite virtuelle des lieux les 12 et 13 février 2024. La visite du site a commencé par un mot de bienvenue, une reconnaissance des terres et une brève présentation par la doyenne de la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier. Lors de la visite des lieux, le sous-comité s'est entretenu avec la doyenne et la doyenne associée, la présidente du programme de baccalauréat en éducation, ainsi qu'avec l'équipe du programme, l'équipe responsable des stages, des étudiantes et étudiants en enseignement, des membres du corps professoral, dont des instructeurs qui donnent les cours de base et les cours de méthodologie de l'enseignement, des enseignants associés et des anciens étudiants. Il a écouté les exposés du personnel de la bibliothèque et du service

informatique. Le sous-comité a tenu compte des renseignements fournis lors des entretiens.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité du programme examiné. Des affiches publicitaires et autres produits numériques destinés à promouvoir l'occasion de fournir de la rétroaction sur les cours ont été affichés sur le site web de la Faculté d'éducation et sur les plateformes de médias sociaux de Wilfrid-Laurier, et envoyés par courriel aux abonnés des listes de diffusion de l'université. Le sous-comité a examiné les 24 soumissions qu'il a reçues.

À l'issue de son examen, le sous-comité a rédigé l'ébauche du rapport de ses constatations et recommandations et l'a soumise à la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier pour examen. Le rapport final soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par la doyenne en réponse à l'ébauche du rapport.

Pour rendre sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport final du sous-comité daté du 8 avril 2024, la présentation du président du sous-comité au comité d'agrément et les exigences du Règlement 347/02 (Agrément des programmes de formation en enseignement).

Conditions et constatations

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier est un établissement autorisé en vertu du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 (Agrément des programmes de formation en enseignement). Un «établissement autorisé» comprend une faculté d'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affilié.

La Wilfrid Laurier University a été créée par une loi de la législature de l'Ontario, à savoir la *Wilfrid Laurier University Act, 1973*. Cette loi autorise le Sénat de Wilfrid-Laurier, avec l'approbation du conseil des gouverneurs, à créer des facultés et à conférer des grades. Le 18 septembre 2006, le Sénat a approuvé la proposition de créer une faculté d'éducation. Le paragraphe 19 (g) de la loi prévoit que le Sénat «est habilité à décerner les grades de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi que les diplômes, les certificats ou autres distinctions dans toutes les disciplines enseignées à Wilfrid-Laurier ou dans un collège fédéré ou affilié [Traduction]».

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que le programme offert par la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier s'échelonne sur quatre semestres universitaires répartis comme suit : automne, hiver, automne, hiver. Chaque semestre comprend une combinaison de cours de base et de cours de méthodologie de l'enseignement, et le programme inclut plus de 80 jours d'expérience pratique.

Les étudiantes et étudiants en enseignement doivent tous cumuler jusqu'à 114 jours d'expérience pratique. En plus des quatre blocs de stage, les étudiants effectuent des journées d'observation dans leur école de stage une fois par semaine.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que le programme de formation à l'enseignement examiné repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel guide la conception du programme et imprègne les cours, l'expérience pratique, les partenariats externes et les relations au sein de la Faculté d'éducation. Il s'articule autour de cinq approches fondamentales issues de la recherche sur la formation du personnel enseignant (Darling-Hammond, Bransford, LePage, Hammerness et Duffy, 2005) :

1. approche centrée sur l'apprenant;
2. approche centrée sur les connaissances;
3. approche centrée sur la pédagogie;
4. approche centrée sur la communauté; et
5. approche centrée sur la profession.

Le cadre conceptuel du programme prévoit l'intégration des connaissances, des enseignements et des visions du monde autochtones dans la conception des cours et des travaux. L'inclusion d'une déclaration sur l'éducation autochtone dans tous les plans de cours, l'ajout du cours obligatoire *First Nations, Métis and Inuit Topics in Educational Contexts* et l'intégration de perspectives et de ressources autochtones dans les cours sont des exemples de l'autochtonisation du programme d'études et des pratiques éducatives dans l'ensemble du programme.

Le cadre conceptuel prévoit également l'intégration de la technologie dans l'ensemble du programme. Les étudiantes et étudiants en enseignement se familiarisent avec une gamme d'outils et de stratégies d'enseignement et d'apprentissage numériques dans leurs cours et leurs stages, et ont accès à des ressources actuelles qui leur permettent d'intégrer efficacement la technologie dans la planification des cours, l'enseignement et les évaluations. De nombreux cours comportent des exigences technologiques liées aux attentes du cours et des travaux.

Le cadre conceptuel du programme se compose de cinq principes qui sous-tendent le modèle de l'école de perfectionnement professionnel (EPP) fondé sur la recherche (Kotsopoulos, Mueller et Buzza, 2010) et qui sont définis tout au long du programme. Les cinq principes sont les suivants : apprentissage, enquête, collaboration et amélioration simultanée de l'école, liens et pratique réflexive. L'accent mis sur l'apprentissage est évident dans le programme en ce qui concerne la pratique continue, permanente et réflexive attendue des membres du corps professoral, des étudiants et du personnel des écoles partenaires de Wilfrid-Laurier.

Le programme utilise l'enquête pour faciliter le développement d'une disposition à la recherche chez les étudiants (Kotsopoulos, Mueller et Buzzza, 2010). Par l'analyse et la réflexion, les étudiants approfondissent leur compréhension de la profession enseignante. L'enquête est incorporée dans les travaux et les autres possibilités d'apprentissage grâce à la collaboration et à l'analyse en vue d'améliorer l'enseignement en classe.

Le programme met l'accent sur la collaboration réciproque entre la Faculté d'éducation et les écoles partenaires de Wilfrid-Laurier en établissant un lien étroit entre les cours et le contexte de la salle de classe.

Le modèle EPP reflète la manière dont la collaboration est encouragée tout au long du programme. Ce modèle permet de développer des partenariats durables entre le corps professoral de Wilfrid-Laurier, les étudiants et les pédagogues des écoles partenaires.

Il favorise à la fois les liens et la pratique réflexive. Dans les cours *Professional Learning Seminar*, les étudiants font le lien entre les connaissances théoriques et pratiques par des discussions, des lectures, des journaux de réflexion et des travaux pratiques.

Les étudiants s'engagent également dans une réflexion permanente tout en établissant des liens entre leurs cours et leur stage.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre; les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement; l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Constatations

La documentation indique que la conception du programme examiné est compatible avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante fixées par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour sur la formation à l'enseignement, et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement, et en tient compte.

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les cinq approches fondamentales du cadre conceptuel du programme correspondent directement à chacune des cinq normes d'exercice de la profession enseignante des façons suivantes : L'«engagement envers les élèves et leur apprentissage» correspond à l'approche centrée sur l'apprenant; les «connaissances professionnelles» correspondent à l'approche centrée sur les connaissances; la «pratique professionnelle» correspond à l'approche centrée sur la pédagogie; le «leadership dans les communautés d'apprentissage» correspond à l'approche centrée sur la communauté; et le «perfectionnement professionnel continu» correspond à l'approche centrée sur la profession. Ces approches fournissent un cadre qui guide la conception des cours, des travaux et des stages.

Les normes professionnelles de l'Ordre constituent les critères sur lesquels les étudiants sont évalués à la fin de chaque stage et figurent sur le formulaire d'évaluation sommative du stage. La Faculté d'éducation communique l'alignement entre les normes professionnelles, les attentes et les responsabilités des étudiants dans le manuel de stage.

Elle utilise un modèle commun de conception de cours qui comprend une liste de résultats d'apprentissage du programme parmi lesquels les chargés de cours peuvent choisir. Les résultats d'apprentissage du programme (milieu d'apprentissage, connaissance de l'éducation, planification, stratégies d'enseignement, évaluation, communication, professionnalisme, enquête et apprentissage continu) s'alignent à la fois sur les cinq approches fondamentales et sur les normes de l'Ordre. En outre, les étudiantes et étudiants en enseignement utilisent un modèle commun de planification des cours qui comprend des éléments conformes aux approches fondamentales du programme et aux normes de l'Ordre. Les étudiants sont invités à intégrer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'autochtonisation dans leurs cours, à réfléchir à la manière dont la différenciation pédagogique sera mise en évidence dans les cours et à placer l'élève au centre du processus d'apprentissage.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante sont abordées dans les cours tout au long du programme. Plus précisément, dans le cours *School and Society*,

les étudiants examinent le rôle de l'Ordre en ce qui concerne leurs droits et responsabilités en tant que membres de la profession enseignante. L'examen d'études de cas et de scénarios permet aux étudiants de se pencher sur des dilemmes professionnels et éthiques dans des contextes éducatifs actuels. Les cours *Professional Learning Seminar* abordent les normes de l'Ordre en rapport avec le stage pour renforcer le lien entre la théorie et la pratique. En outre, les étudiants ont la possibilité d'explorer les recommandations professionnelles de l'Ordre et d'en discuter afin de mieux comprendre les normes.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

La conception du programme tient compte des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement.

Les approches fondamentales du cadre conceptuel du programme s'inspirent des recherches sur la formation à l'enseignement menées par Darling-Hammond, Bransford, LePage, Hammerness et Duffy (2005) et permettent de relier le contenu des cours à l'expérience pratique et d'évaluer les étudiants pendant leur stage. La conception du programme est basée sur le modèle EPP (Kotsopoulos, Mueller et Buzza, 2010), lequel repose sur la participation et la collaboration soutenues dans les communautés scolaires tout au long de l'année scolaire. Ce modèle permet aux étudiants de s'engager dans un apprentissage contextuel (Lave et Wegner, 1991; Putnam et Borko, 2002) dans le cadre duquel ils acquièrent des compétences didactiques et pédagogiques, et les renforcent, observent des professionnels en exercice dans la salle de classe et contribuent à l'amélioration de l'école. Le programme est également ancré dans la recherche relative à l'enquête collaborative (Krall, 2006), où les étudiants s'engagent dans une réflexion et une enquête professionnelles continues, soulèvent des questions et partagent les idées qui émergent de leur pratique professionnelle.

Les recherches les plus à jour sur la formation à l'enseignement sont intégrées dans l'ensemble du programme et orientent l'élaboration et la prestation des cours. Des sujets de recherche pertinents comme l'équité et l'éducation inclusive (Eizadirad et Sider, 2020), l'apprentissage précoce de la lecture et de l'écriture (Heydon, McTavish et Bainbridge, 2022) et les approches pédagogiques de l'enseignement des sciences (Jackson et Pankratz, 2019) sont cités dans les cours, et permettent aux étudiants de développer des idées et d'orienter leurs prises de décisions pédagogiques concernant l'apprentissage des élèves pendant leurs stages. En outre, les membres du corps professoral intègrent leurs propres recherches sur des sujets d'actualité touchant la formation à l'enseignement dans les lectures, les réflexions et les travaux de cours.

L'un des résultats du modèle EPP et des relations de la Faculté d'éducation avec les écoles partenaires est que les projets de recherche sont menés collaborativement par les enseignants associés et les membres de la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier. Le Centre for Leading Research in Education de la Faculté d'éducation encourage les conseils scolaires et les membres du corps professoral de Wilfrid-Laurier à mener des projets de recherche collaborativement.

Intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

La conception du programme tient compte de l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement. En vertu des principes des liens et de la pratique réflexive, lesquels sous-tendent le cadre conceptuel, les étudiants ont l'occasion de synthétiser les apprentissages clés des cours, d'établir des liens entre la théorie et la pratique, de les relier à leurs stages, et de réfléchir à leur incidence sur l'apprentissage des élèves.

Le programme intègre la théorie et la pratique par l'entremise des travaux de cours et des expériences pratiques dans les écoles partenaires. Tous les cours de base et de méthodologie de l'enseignement, de même que les stages, traitent de la théorie actuelle en rapport avec la matière et le contenu. Les cours exigent que les étudiants s'engagent dans une réflexion active et qu'ils développent leur compréhension des théories éducatives et des stratégies d'enseignement avant de les mettre en œuvre dans le cadre de leur stage.

En ce qui a trait à la conception du programme, le modèle EPP encadre la relation entre les cours et les expériences vécues en classe et à l'école en plaçant les étudiants dans une école partenaire pendant une année entière. Les étudiants ont la possibilité d'intégrer les connaissances théoriques acquises dans leurs stages et de réfléchir à ces expériences.

Les cours *Professional Learning Seminar* permettent de faire le lien entre la pratique et la théorie, et l'inverse. Dans ces cours, les étudiants font part de leurs observations et se penchent sur les problèmes liés à la pratique découlant de leur stage, et ce, afin d'affiner leurs nouvelles connaissances et leur compréhension de l'apprentissage des élèves et de l'enseignement en classe et de les intégrer dans leurs stages. À l'issue du quatrième stage, les étudiants participent à une journée de transition vers l'enseignement professionnel. Au cours de cette expérience, les étudiants partagent leurs idées et leurs objectifs professionnels, et réfléchissent aux connaissances et aux compétences requises pour réussir la transition vers la profession enseignante.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Connaissance du curriculum

Élément 1 – Curriculum actuel et documents de politique provinciaux

Le programme permet aux étudiants de connaître et de comprendre le curriculum actuel de l'Ontario et les documents de politique provinciaux qui se rapportent aux domaines d'études de l'étudiant et à son curriculum, y compris la planification et la conception, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage.

Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre des cours, des travaux et des stages, d'acquérir des connaissances et une compréhension du curriculum de l'Ontario et des documents de politique pertinents dans la mesure où ils concernent leurs cycles et leurs matières d'enseignement.

Cycles primaire-moyen et enseignement du français langue seconde aux cycles primaire-moyen

Les étudiants qui font partie de la cohorte en enseignement aux cycles primaire-moyen acquièrent des connaissances et une compréhension du curriculum de l'Ontario dans leurs cours de méthodologie dans les six domaines de contenu obligatoire suivants : langue, mathématiques, études sociales, sciences et technologie, éducation physique et santé, et arts (danse, art dramatique, musique et arts visuels). Les étudiants qui font partie de la cohorte en enseignement aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde (FLS) suivent des cours de méthodologie supplémentaires liés à l'enseignement et à l'apprentissage du FLS (p. ex., français de base, programme intensif de français et programme d'immersion française). Tous les étudiants qui se préparent à enseigner aux cycles primaire-moyen suivent un cours de méthodologie autonome axé sur le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Cycles moyen-intermédiaire

Les étudiants qui font partie de la cohorte en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire acquièrent des connaissances et une compréhension du curriculum de l'Ontario dans leurs cours de méthodologie dans les domaines de contenu obligatoire de la 4^e à la 8^e année : langue, mathématiques, études sociales, sciences et technologie, éducation physique et santé, et arts (danse, art dramatique, musique et arts visuels).

Les étudiants de cette cohorte choisissent également une matière à enseigner au cycle intermédiaire (de la 7^e à la 10^e année) pour leur domaine d'études respectif. Les cours et les travaux exigent que les étudiants consultent les documents qui se rapportent aux programmes-cadres de la 7^e à la 10^e année lorsqu'ils planifient et conçoivent des cours destinés à l'apprenant du cycle intermédiaire.

Dans de nombreux cours de méthodologie et de base que doivent suivre les étudiants qui font partie des cohortes en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, les documents de politique du ministère de l'Éducation de l'Ontario *Faire croître le succès – Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*, 2010, *Faire croître le succès – le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants*, 2018, et *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année*, 2013, sont mentionnés et orientent la planification des cours et des évaluations. Le texte préliminaire des programmes-cadres de l'Ontario est utilisé pour aider les étudiants à comprendre les cadres qui guident la planification, l'enseignement et l'évaluation dans toutes les matières.

Élément 2 – Recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage

Le programme de formation professionnelle prépare les étudiants à utiliser les recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage.

Tous les étudiants ont la possibilité d'appliquer les recherches récentes menées sur la formation à l'enseignement à la conception des plans de cours, à la planification des programmes-cadres et aux observations pendant les stages. Les étudiants explorent la recherche liée à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et l'autochtonie afin d'apporter un regard critique sur les données et leurs implications dans la pratique, et discutent de la recherche évaluée par les pairs afin d'établir des liens avec la pratique professionnelle. Les étudiants acquièrent également des connaissances et des compétences dans l'utilisation des recherches les plus à jour liées à l'enseignement dans des domaines comme les pratiques réparatrices dans l'éducation, l'enseignement aux apprenants multilingues et/ou les stratégies d'enseignement pour les élèves issus de familles de réfugiés.

Diverses approches théoriques de l'enseignement et de l'apprentissage sont abordées dans les cours des cohortes des cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire. Dans le cours *Special Education*, la recherche relative à la différenciation pédagogique (Tomlinson, 2003) et à la théorie de la responsabilisation et de l'autodétermination (Deci et Ryan, 2000) oriente la conception du cours. Dans le cours *Teaching French as a Second Language in Grades K to 6*, les étudiants se préparant à enseigner le FLS aux cycles primaire-moyen se familiarisent avec les recherches les plus à jour sur l'enseignement et l'apprentissage et les utilisent pour établir les différentes approches et théories liées à l'apprentissage d'une langue seconde.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Élément 1 – Recherche et analyse de données en éducation

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation de la recherche pédagogique et d'analyses de données.

Tous les étudiants doivent suivre plusieurs cours de base obligatoires qui les initient à la recherche en éducation. Dans le cours *Assessment and Evaluation*, les étudiants examinent les politiques actuelles en matière de mesure et d'évaluation en se basant sur les recherches les plus à jour et les documents pertinents du ministère de l'Éducation de l'Ontario se rapportant au curriculum et à la politique. Les étudiants examinent également le rôle des évaluations à grande échelle et développent des connaissances et des compétences pour analyser et interpréter leurs résultats.

Élément 2 – Technologie comme outil d'enseignement

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement.

Dans le cadre des cours, des travaux et des stages, les étudiants ont la possibilité d'examiner de manière critique le rôle de la technologie dans les contextes éducatifs et d'utiliser la technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage au moment de concevoir et de planifier les leçons et les évaluations. Par exemple, dans les cours de méthodologie de l'enseignement des mathématiques, les étudiants explorent des manipulateurs virtuels et des ressources mathématiques en ligne pour développer les compétences numériques des apprenants. Dans le cours *Principles and Applications of Learning and Development*, les étudiants cernent un problème d'apprentissage et présentent des solutions plausibles qui tirent parti du potentiel d'une technologie numérique. Les étudiants apprennent également à utiliser la technologie pour enregistrer et organiser les données d'évaluation.

Dans le formulaire d'évaluation des stages qu'utilisent les enseignants associés, l'un des critères est que les étudiants doivent soutenir tous les apprenants et favoriser leur participation en intégrant les technologies appropriées.

Élément 3 – Sélection et utilisation judicieuses de stratégies d'enseignement pour aborder l'apprentissage des élèves

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'utilisation de recherches, de données et d'évaluations fondées sur l'enquête ainsi que de stratégies d'enseignement actuelles pour aborder les styles d'apprentissage des élèves.

Les étudiants utilisent les données sur les élèves pour orienter le processus décisionnel et les approches pédagogiques. Dans les cours de méthodologie et de base, les étudiants mènent des enquêtes et recueillent des données en classe pendant leurs stages pour

faciliter la planification des évaluations, et réfléchissent aux répercussions sur l'enseignement.

Les cours *Professional Learning Seminar* offrent aux étudiants la possibilité de mener une réflexion et des enquêtes. Les étudiants font part des questions et des réflexions découlant de leur pratique et s'engagent dans une recherche et la résolution de problèmes collaboratives. Dans un des travaux, les étudiants recueillent des données sur les élèves de leur école partenaire et les utilisent pour leur planification.

Tous les étudiants sont tenus d'utiliser le modèle de plan de cours traditionnel qui comprend des invites pour guider la sélection de stratégies d'enseignement inclusives et sensibles à la culture. Les enseignants associés utilisent le formulaire d'évaluation des stages pour évaluer la capacité des étudiants à prendre des décisions fondées sur des données lors de la planification des cours.

Élément 4 – Théories d'apprentissage et d'enseignement, et différenciation pédagogique

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'utilisation des théories et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que de la différenciation pédagogique, dans les cours comme dans les stages.

L'utilisation des théories et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement est abordée dans le cours obligatoire *Special Education*. Les étudiants évaluent les connaissances théoriques qui constituent la base de la conception et de la mise en œuvre des programmes destinés aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Dans un des travaux, les étudiants prennent des décisions fondées sur la recherche et sur des données probantes pour élaborer un plan d'enseignement individuel (PEI). Le PEI doit comprendre des pratiques et des stratégies d'enseignement qui répondent aux besoins de l'élève.

Dans les cours de méthodologie, les étudiants sont initiés à différentes stratégies d'enseignement et approches pédagogiques en rapport avec la matière et le cycle. Ils se familiarisent avec la conception universelle de l'apprentissage et planifient un cycle d'apprentissage qui comprend des stratégies de différenciation pédagogique répondant aux besoins de tous les apprenants. Dans les travaux de cours, les étudiants utilisent le modèle de plan de cours traditionnel (en trois parties) pour concevoir des cours transversaux avec des invites pour guider les considérations relatives à la différenciation pédagogique.

Pendant leurs stages, les étudiants sont évalués en fonction de leur capacité à planifier des cours adaptés au stade de développement des élèves, à utiliser différentes stratégies d'enseignement et à différencier l'enseignement pour répondre aux divers besoins des élèves.

Élément 5 – Milieu d'apprentissage et compétences organisationnelles

Les cours et les stages du programme permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à la gestion et à l'organisation de classe.

Les étudiants développent des compétences en gestion et en organisation de classe en suivant des cours portant notamment sur l'élaboration de stratégies visant à créer des milieux d'apprentissage surs, équitables et réactifs. Dans le cours *Principles and Applications of Learning and Development*, les étudiants réfléchissent aux stratégies et aux approches de la gestion de classe qu'ils ont observées pendant leur stage. Le cours *Equity and Diversity in Schools* permet aux étudiants d'explorer la façon dont les principaux enjeux liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion affectent le milieu d'apprentissage et orientent leur pratique. Dans les cours *Professional Learning Seminar*, les étudiants abordent, dans le cadre de leur stage, des sujets liés à la gestion de classe et établissent des liens entre les théories de l'apprentissage et la manière dont elles sont mises en œuvre pour créer des milieux d'apprentissage positifs.

Pendant leur stage, les étudiants sont évalués en fonction de leur capacité à mettre en place des stratégies de gestion de classe qui favorisent des milieux d'apprentissage positifs et responsabilisants qui répondent aux besoins de leurs élèves.

Élément 6 – Transitions des élèves

L'information relative au développement de l'enfant et de l'adolescent est abordée à la condition 11.

Les transitions des élèves sont abordées dans les cours et les stages pour les cohortes des cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire. Dans le cours *Teaching in Kindergarten*, les étudiants qui se préparent à enseigner aux cycles primaire-moyen se plongent dans des lectures savantes et effectuent des recherches liées aux transitions des enfants vers l'école et au rôle de la famille dans le cadre des transitions des élèves. D'autres cours traitent des transitions qui se rapportent à l'élaboration des PEI et des répercussions de l'apprentissage socioaffectif sur les transitions aux cycles primaire-moyen.

Les transitions des élèves et de l'apprentissage sont abordées dans divers cours et ateliers aux cycles moyen-intermédiaire. Par exemple, dans le cours *Mathematics Method*, les étudiants se préparant à enseigner aux cycles moyen-intermédiaire acquièrent les connaissances fondamentales nécessaires pour assurer la transition des élèves vers le cycle intermédiaire. Dans un atelier portant sur les apprenants du cycle intermédiaire, les étudiants apprennent à soutenir les transitions des élèves au moyen d'un enseignement axé sur les itinéraires d'études et les cheminements de carrière.

Au cours de leur stage, les étudiants observent comment les enseignants associés établissent et renforcent les routines de la classe et facilitent les transitions des élèves tout au long de la journée. Les étudiants reçoivent une rétroaction informelle et des évaluations sommatives sur leur capacité à établir des routines, des procédures et des transitions claires pendant l'exécution de leurs plans de cours.

Élément 7 – Observation et évaluation des élèves

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignements d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'utilisation de stratégies actuelles d'observation et d'évaluation des élèves.

Dans les cours et les travaux, les étudiants approfondissent leur compréhension des stratégies et des outils d'évaluation qui sont alignés sur les politiques du Ministère et des conseils scolaires, y compris *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*, 2010. Les étudiants sont tenus de planifier des leçons visant à établir les stratégies d'évaluation appropriées pour répondre aux attentes du curriculum et aux différents besoins des apprenants dans une perspective d'équité. Dans le cours obligatoire *Assessment and Evaluation*, les étudiants développent un portfolio de tâches d'apprentissage qui reflètent des pratiques d'évaluation fondées sur la recherche. Dans les cours *Foundations of Math for Teaching*, les étudiants examinent les pratiques d'évaluation équitables en mathématiques et explorent les moyens de fournir une rétroaction. Le cours de méthodologie *Health and Physical Education* permet aux étudiants d'élargir leur compréhension des pratiques d'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage, et de déterminer les outils et les stratégies d'évaluation qui sont justes et équitables.

Le modèle de plan de cours traditionnel que tous les étudiants utilisent guide la planification de l'enseignement et des évaluations et comprend des invites pour la mise en œuvre de diverses stratégies d'évaluation et la différenciation pédagogique, ainsi que l'intégration des approches de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'autochtonie à l'enseignement et aux évaluations. Le modèle aide les étudiants à faire la distinction entre les objectifs d'apprentissage et les critères de réussite, ainsi qu'à sélectionner les méthodes d'évaluation appropriées.

Pendant le stage, les étudiants ont l'occasion d'observer les apprenants, de fournir une rétroaction et d'adapter leur enseignement aux besoins des apprenants. Les étudiants utilisent des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives lorsqu'ils fournissent une rétroaction aux élèves, et utilisent des grilles d'évaluation pour communiquer les résultats des élèves et les prochaines étapes aux parents. Pendant leur stage, les étudiants sont évalués en fonction de leur capacité à mettre en place différentes stratégies et à prendre des décisions fondées sur des données pour la différenciation pédagogique, ainsi qu'à fournir une rétroaction descriptive pour prévoir les prochaines étapes de l'apprentissage de l'élève.

Élément 8 – Appui aux apprenants de l'anglais

Les cours et les stages du programme permettent aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement.

Tous les étudiants suivent le cours de base *Multilingual Learners in the English Dominant Classroom* qui se concentre sur les besoins d'apprentissage particuliers des apprenants de l'anglais. Le cours comprend des travaux axés sur la création de milieux d'apprentissage inclusifs, la planification de l'enseignement et la création d'évaluations équitables qui reflètent la diversité culturelle et linguistique des élèves. Pendant le stage, les étudiants sont évalués en fonction de leur capacité à planifier des leçons et à mettre en place des stratégies d'enseignement et d'évaluation qui favorisent la conscience phonologique et le développement du vocabulaire, et incluent des adaptations et des modifications appropriées.

Élément 9 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques

Les informations relatives à cet élément sont abordées à la condition 10.

Élément 10 – Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin d'appui dans le cadre de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Tous les étudiants suivent deux cours obligatoires en éducation de l'enfance en difficulté. Dans le cours *Special Education I*, les étudiants élaborent un PEI afin de faciliter la réussite des élèves, y compris les adaptations, les stratégies, les modifications et les programmes alternatifs appropriés. Dans le cours *Special Education II*, les étudiants évaluent de manière critique les pratiques pédagogiques liées à l'incapacité dans les contextes éducatifs. Le contenu des cours est abordé dans une perspective qui tient compte des atouts pour aider les étudiants à prendre des décisions qui favorisent l'apprentissage de tous les élèves.

Le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers et la prise en compte des besoins d'apprenants divers sont également abordés dans les cours de méthodologie propres à chaque matière. Les étudiants acquièrent des compétences pour répondre aux besoins des lecteurs réticents, modifier les textes et susciter l'intérêt des élèves.

Les étudiants sont évalués pendant leur stage en fonction de leur capacité à répondre aux divers besoins d'apprentissage des élèves en prévoyant des adaptations et des modifications appropriées. Ils sont également évalués en fonction de leur capacité à utiliser des stratégies d'enseignement inclusives basées sur les données du PEI pour aider les élèves ayant des besoins particuliers.

Connaissance du contexte d'enseignement

Les étudiants du programme acquièrent des connaissances sur le contexte ontarien dans lequel les écoles fonctionnent, tant dans les cours que dans les stages.

Élément 1 – Santé mentale et bien-être

Les cours et les stages du programme permettent aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et une compréhension ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives aux questions de santé mentale des enfants, des jeunes et des parents qui touchent le milieu scolaire élémentaire et secondaire en Ontario.

Dans les cours qui traitent de la santé mentale, du bien-être et du comportement, les étudiants explorent des sujets comme le milieu d'apprentissage, l'apprentissage socioaffectif, la littératie en santé mentale, les théories de l'apprentissage et de la

motivation et leur lien avec le comportement des élèves, l'autorégulation et l'autoefficacité. Les étudiants examinent la publication du Ministère intitulée *Vers un juste équilibre : pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire*, 2013 pour les aider à élaborer les travaux de cours et à guider leurs pratiques en classe.

Les sujets et ressources hebdomadaires liés à la santé mentale et au bien-être sont abordés dans le cours obligatoire *Health and Physical Education*. Les étudiants discutent de la manière dont un programme d'éducation à la santé intégré contribue au bien-être et à la santé mentale des élèves.

Élément 2 – Normes d'exercice et de déontologie

Les informations relatives à cet élément sont abordées à la condition 3i.

Élément 3 – Transitions des élèves entre les étapes de leur apprentissage et itinéraires d'études postsecondaires

Les informations relatives à cet élément sont abordées à l'élément 6, sous «Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement».

Élément 4 – Connaissance du contexte ontarien

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires ou secondaires; aux perspectives, cultures, histoires et modes de connaissance autochtones; aux écoles sûres et tolérantes; à la création d'un milieu scolaire positif; ainsi qu'à l'éducation environnementale, à l'écojustice et à l'action pour le climat.

La connaissance du contexte ontarien est abordée dans les cours de base, où les concepts éducatifs et les questions d'actualité sont examinés d'un point de vue historique, philosophique, sociologique et culturel. Les travaux réalisés dans les cours *School and Society*, *Assessment and Evaluation* et *Equity and Diversity in Schools* permettent aux étudiants de comprendre les rôles et responsabilités du personnel enseignant de l'Ontario, ainsi que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion, et de mettre en œuvre des pratiques d'enseignement et d'évaluation pertinentes dans le contexte des écoles élémentaires et/ou secondaires de l'Ontario.

Les plans de cours du programme comprennent une déclaration sur l'éducation autochtone et soulignent l'engagement de Wilfrid-Laurier à autochtoniser les programmes d'études et les pratiques éducatives. Dans le cours obligatoire *First Nations, Métis, and Inuit Topics in Education Contexts*, tous les étudiants acquièrent des connaissances fondamentales sur le contexte historique et actuel du système d'éducation canadien d'un point de vue autochtone. Les étudiants envisagent des moyens d'intégrer les approches pédagogiques, les perspectives et le matériel didactique autochtones dans leur pratique d'enseignement. D'autres cours permettent aux étudiants de développer une pédagogie sensible à la culture. Par exemple, dans le cours *Health and Physical Education*, les étudiants trouvent des moyens d'intégrer les perspectives et les activités des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans leur enseignement. Ils examinent également comment l'enseignement et les

possibilités d'apprentissage pour les apprenants non autochtones peuvent contribuer à créer des milieux d'apprentissage où les apprenants se soutiennent mutuellement.

Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage visant à créer des écoles sûres et accueillantes ainsi que des milieux scolaires positifs sont mises en évidence dans la conception du programme et dans l'ensemble des cours. Tous les étudiants suivent des cours de base principalement axés sur l'équité et la diversité dans la salle de classe : *Special Education I et II; First Nations, Métis and Inuit Topics in Education Contexts; Equity and Diversity in Schools; et Multilingual Learners in the English Dominant Classroom*. Dans le cours de méthodologie *Curriculum and Pedagogies in Social Studies and Indigenous Education*, les étudiants abordent des sujets relatifs à la lutte contre la haine et le racisme, à l'appropriation culturelle, à l'homophobie et à la transphobie. Ils examinent également la façon d'intégrer l'équité et la justice sociale dans leur pratique de l'enseignement et comment leurs pratiques d'évaluation tiennent compte des divers besoins d'apprentissage des élèves.

Tous les étudiants ont la possibilité d'examiner l'éducation environnementale, l'écojustice et l'action pour le climat dans leurs cours. Les étudiants sont initiés aux pratiques pédagogiques liées aux STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et découvrent le programme d'éducation environnementale dans le cours *Integrating Through Science and Technology Education* (Intégration par l'enseignement des sciences et des technologies). Dans le cours *First Nations, Métis, and Inuit Topics in Educational Contexts*, les étudiants explorent l'histoire des relations entre les communautés autochtones, les groupes environnementaux et les perspectives autochtones sur l'environnementalisme.

Élément 5 – Législation ontarienne en matière d'éducation

Les informations relatives à cet élément sont abordées à la condition 11.

Élément 6 – Relations professionnelles

Les cours du programme, de même que les communautés d'apprentissage professionnel, permettent aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences sur la façon de créer et d'entretenir les divers types de relations professionnelles qui existent entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel de l'école et les membres d'autres professions.

Dans les cours *Professional Learning Seminar*, les étudiants font partie d'une communauté d'apprentissage professionnel dans laquelle ils discutent des questions et échangent leurs réflexions découlant de leur pratique professionnelle, se livrent à des enquêtes collaboratives et prennent des décisions, et développent des connaissances professionnelles en tant que communauté d'apprenants. Dans le cadre de leur préparation à la transition vers la profession enseignante, les étudiants constituent un portfolio professionnel numérique comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitæ et une déclaration de leur philosophie de l'enseignement.

Dans le cours *Special Education*, les étudiants sont répartis en petits groupes et élaborent un PEI pour un élève fictif atteint d'une anomalie ou d'un trouble diagnostiqué qu'ils pourraient ensuite présenter au cours d'une réunion du personnel ou d'une réunion de

l'équipe de soutien scolaire. Dans d'autres cours, les étudiants s'adonnent à des lectures et à des travaux qui traitent de la culture et de la communauté scolaires, de la communication avec les parents et les personnes chargées de la garde des enfants, et du développement de relations avec les partenaires communautaires et les organisations professionnelles.

Les étudiants nouent des relations professionnelles pendant leur stage en participant régulièrement aux activités de l'école partenaire. Ils ont la possibilité d'assister à des réunions du personnel, à des séances de perfectionnement professionnel et à des réunions du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), et de s'entretenir avec les enseignants, les administrateurs et les familles.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Les constatations se rapportant à cette condition se trouvent à la condition 3.1.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que le contenu du programme examiné comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Cours théoriques, cours de méthodologie de l'enseignement et cours de base

Le programme comprend des cours de méthodologie de l'enseignement, des cours de base et des stages. La théorie est intégrée dans les cours de méthodologie et de base.

Les six cours de base communs que suivent les étudiants des deux cohortes sont les suivants : *School and Society, Special Education I, Special Education II, Multilingual Learners in the English-Dominant Classroom, Equity and Diversity in Schools*, et *First Nations, Métis, and Inuit Topics in Education*.

Les cours de base communs aux deux cohortes, mais suivis séparément pour s'assurer que le contenu est approprié à leur cohorte respective, sont les suivants : *Principles and Applications of Learning and Development, Curriculum Foundations*, et *Assessment and Evaluation*.

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont décrits selon les cycles et les domaines d'études figurant à la condition 10.

Mise en pratique de la théorie

Les cours sont organisés de manière à préparer les étudiantes et étudiants en enseignement à appliquer la théorie dans leurs stages et autres expériences sur le terrain.

Les étudiants explorent différentes théories de l'apprentissage, y compris le constructivisme, la conception universelle de l'apprentissage, la pédagogie fondée sur les traumatismes et les zones de règlementation. Ils ont ensuite l'occasion de réfléchir à l'application des théories dans la pratique et d'évaluer de manière critique les conséquences qu'elles peuvent avoir sur l'enseignement.

Au cours de la première année du programme, tous les étudiants suivent le cours *Principles and Applications*, lequel présente une variété de concepts psychologiques et d'approches théoriques actuelles qui sont pertinentes pour les deux cohortes. Les étudiants appliquent leur compréhension des théories de l'apprentissage dans leurs stages. Dans leurs cours, les étudiants définissent les techniques et les approches utilisées dans les salles de classe pour créer des milieux d'apprentissage optimaux, et font part des observations qu'ils ont relevées pendant leurs stages pour déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les approches théoriques.

Le contenu et les travaux du cours *Integrating Through Science and Technology* permettent aux étudiants d'examiner diverses théories de l'apprentissage relatives à l'enseignement des sciences, de réfléchir aux stratégies d'enseignement et aux ressources qui seront mises en œuvre lors de leur stage, et de déterminer les obstacles potentiels à l'apprentissage des élèves.

Dans le cours *Assessment and Evaluation*, les étudiants développent leurs connaissances et leur compréhension de la théorie de l'évaluation. Ils réfléchissent à des théories de l'apprentissage particulières au moment de concevoir et de choisir des ressources pour leurs évaluations et leurs rapports. Les étudiants créent un portfolio qui met en évidence les pratiques d'enseignement et d'évaluation efficaces qui s'alignent sur l'apprentissage des élèves dans une salle de classe, tout en l'étayant.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Le programme comprend quatre semestres universitaires répartis sur deux ans et est offert sur les campus de Waterloo et de Brantford. Il est organisé selon les cycles et les domaines d'études, et selon les matières d'enseignement pour le cycle intermédiaire.

Les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen obtiennent un total de 10 crédits, tandis que ceux aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du FLS obtiennent un total de 10,5 crédits. Les étudiants qui souhaitent obtenir des qualifications aux cycles moyen-intermédiaire obtiennent un nombre variable de crédits en fonction de leur matière d'enseignement. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire qui se préparent à enseigner le chant, la musique instrumentale, le FLS ou les études des Premières Nations, des Métis et des Inuit doivent obtenir 10,25 crédits. Pour toutes les autres matières enseignables aux cycles moyen-intermédiaire, les étudiants doivent obtenir 10 crédits pour recevoir leur diplôme.

Les cours sont conçus pour développer les connaissances, la confiance et les compétences en répondant à des attentes de plus en plus complexes. Le programme comporte certains cours (*Language and Literacy; Mathematics; Special Education*) qui sont proposés en deux parties. Ensemble, ils sont conçus pour développer les connaissances disciplinaires et pédagogiques au fil du temps.

Les étudiants sont affectés et restent associés à la même école partenaire pendant toute l'année pour chaque année du programme. Ils seront affectés à deux écoles partenaires pendant la durée de leur programme. Ce modèle de stage permet aux étudiants d'établir des liens entre la théorie et la pratique tout en nouant des relations durables et en faisant l'expérience de la vie et de la culture d'une école. Avant chaque bloc de stage, les étudiants suivent six semaines de cours et effectuent des journées d'observation dans l'école partenaire où ils ont été affectés.

Au cours de leurs stages, les étudiants assument progressivement des responsabilités pédagogiques de plus en plus importantes. Lors du dernier stage, les étudiants des deux cohortes assument 100 % des responsabilités pédagogiques pendant la première moitié et, au cours de la deuxième moitié, ils effectuent d'autres tâches d'enseignement et activités en milieu scolaire. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire ont la possibilité d'être affectés à une école secondaire pendant la seconde moitié du stage final au cours duquel ils assument progressivement 100 % des responsabilités pédagogiques dans la matière qu'ils enseignent.

Le programme prévoit également que les étudiants effectuent un stage alternatif de deux semaines. Ce stage peut être effectué à la fin du deuxième semestre en un bloc consécutif

ou en 60 heures réparties sur la première année du programme. Les étudiants travaillent bénévolement dans divers contextes d'apprentissage. Les crédits obtenus dans le cadre du stage alternatif ne sont pas pondérés et ce stage n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours de stage.

Les étudiants sont initiés aux attentes, aux politiques et aux pratiques du programme par une formation professionnelle (journées d'orientation) prévue au début de la première et de la deuxième année du programme.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiantes et étudiants en enseignement sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

D'après la politique de notation décrite dans le manuel du programme de baccalauréat en éducation (B. Éd), la note minimale requise pour l'obtention du diplôme et la note minimale de passage dans tous les cours universitaires est «C», et «Pass» (satisfaisant ou plus) dans tous les stages. Une liste des politiques ayant une incidence sur la réussite du programme est également présentée dans le manuel du programme.

La Faculté d'éducation utilise un formulaire de compétences professionnelles pour fournir une rétroaction aux étudiants concernant les préoccupations relatives au comportement éthique et professionnel dans le milieu universitaire ou du stage. Le formulaire est utilisé en consultation avec l'étudiant, le corps professoral et le personnel du programme pour élaborer un plan d'action visant à répondre au problème ciblé.

Après que l'étudiant remet ses travaux, les membres du corps professoral sont tenus de lui fournir une rétroaction dans un délai raisonnable. Les étudiants sont évalués et reçoivent une rétroaction de différentes manières en fonction de la nature du cours. Les plans de cours décrivent les attentes et la pondération des travaux. Les formateurs fournissent des réponses aux travaux achevés en fonction de critères de réussite, ainsi que des commentaires descriptifs sur les ébauches des tâches assignées. Dans certains cours, les étudiants reçoivent une rétroaction formative qui est ensuite utilisée pour réviser et soumettre à nouveau les travaux.

Pour l'évaluation des stages, les formateurs évaluent les étudiants et leur fournissent une rétroaction continue sur les tâches assignées, les plans de cours et les journaux de réflexion. Les étudiants doivent ensuite déterminer la manière dont la rétroaction sur les stages contribue à l'amélioration continue des décisions pédagogiques et de la pratique de l'enseignement.

Les enseignants associés sont responsables de l'évaluation des étudiants au moyen d'une rétroaction et d'évaluations sommatives. Dans le manuel de stage, on indique aux enseignants associés de fournir une rétroaction écrite et orale aux étudiants sur les leçons, les plans de cours, les évaluations des élèves et le professionnalisme. Les étudiants sont informés des moyens d'améliorer leur pratique et ont la possibilité de mettre en œuvre la rétroaction en temps voulu.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe 9 (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogée.*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que tous les éléments requis d'un stage sont inclus dans le programme examiné.

Minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme

Les étudiantes et étudiants en enseignement doivent tous cumuler jusqu'à 114 jours d'expérience pratique. Il y a quatre blocs de stages, deux dans chacune des deux années du programme. En plus de chaque bloc de stage, les étudiants effectuent des journées d'observation dans leur école de stage une fois par semaine. Ces jours sont inclus dans le nombre total de jours de stage.

Au cours de la première année, les étudiants effectuent jusqu'à neuf jours d'observation et au moins 15 jours de stage au cours du premier semestre, et jusqu'à 10 jours d'observation et au moins 14 jours de stage au cours du deuxième semestre. Au cours de la deuxième année, les étudiants effectuent jusqu'à neuf jours d'observation et au moins 15 jours de stage au cours du troisième semestre. Au cours du dernier semestre, les étudiants effectuent jusqu'à cinq jours d'observation et au moins 37 jours de stage.

Observation et enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario

Le programme comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme

d'études de l'Ontario. La Faculté d'éducation travaille en partenariat avec les conseils scolaires publics et catholiques de Waterloo, de Brantford et des régions environnantes. Le programme est basé sur le modèle EPP qui permet aux étudiants d'observer et de pratiquer l'enseignement dans une école pendant toute une année scolaire.

Les étudiants commencent leur stage en observant et en augmentant progressivement leurs responsabilités en matière de planification des leçons, d'enseignement et d'évaluation, et ce, conformément à l'emploi du temps de l'enseignant associé.

Cycles et matières d'enseignement

Les étudiants aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire effectuent quatre blocs de stage dans deux écoles partenaires différentes et dans chacun des deux cycles pour lesquels ils se préparent à enseigner. Les étudiants aux cycles primaire-moyen peuvent effectuer un stage à la maternelle en fonction des disponibilités. Les étudiants aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du FLS effectuent au moins un bloc de stage dans une classe de base, une classe élargie ou une classe d'immersion française.

Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire effectuent des stages dans chacun des cycles pour lesquels ils se préparent à enseigner, avec au moins un stage dans la matière enseignée au cycle intermédiaire. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire peuvent opter d'effectuer leur dernier stage dans une école secondaire.

Le bureau des stages organise et gère tous les stages des étudiants au moyen de *Navigator*, un logiciel d'apprentissage par l'expérience. Il consulte également les directions et les enseignants associés des écoles partenaires pour planifier les stages et s'assurer que les étudiants sont placés dans des lieux de stage appropriés.

Un éducateur expérimenté encadre et évalue les étudiants

Des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario (EAO) supervisent et évaluent les étudiants. Les enseignants associés sont chargés de fournir une rétroaction quotidienne et une évaluation continue axée sur le rendement de l'étudiant dans la salle de classe, ce qui permet à ce dernier de mettre en œuvre la rétroaction en temps voulu. En outre, les enseignants associés aident les étudiants à planifier et à concevoir des cours tout en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins d'apprentissage de tous les élèves.

L'enseignant associé effectue une évaluation sommative avant la fin du stage à l'aide d'un formulaire d'évaluation du stage en ligne qui permet d'évaluer le travail et les contributions de l'étudiant au cours du stage. L'étudiant reçoit une note globale pour le stage : exemplaire, compétent, satisfaisant ou insatisfaisant.

Conseiller universitaire

Des conseillers universitaires sont affectés à tous les étudiants afin de les soutenir pendant le stage et d'agir en tant que formateurs pour les cours *Professional Learning Seminar*. Ils sont affectés aux étudiants inscrits dans chaque section de leurs cours *Professional Learning Seminar* respectifs et en sont responsables.

Avant le début de chaque bloc de stage, les conseillers universitaires rencontrent les étudiants pour définir les attentes du stage. Au cours de la première année du programme, et pendant chaque bloc de stage, les conseillers universitaires rencontrent les étudiants au moins trois fois pour les encadrer et les soutenir. Au cours de la deuxième année, ils s'entretiennent avec les étudiants au moins deux fois par bloc de stage. Au cours de toutes les réunions avec les étudiants, les conseillers universitaires examinent le contenu du journal de stage, qui comprend les plans de leçons, les notes d'observation et d'évaluation, ainsi que les réflexions, et fournissent des commentaires à ce sujet.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite du programme examiné est subordonnée à la réussite du stage.

Afin d'être recommandés pour l'obtention d'un grade, les étudiantes et étudiants en enseignement doivent réussir toutes les composantes du programme, y compris un stage d'au moins 80 jours.

Les étudiants qui ont des préoccupations pendant leur stage doivent communiquer avec leur conseiller universitaire, qui les aidera à résoudre le problème. Les enseignants associés qui ont des questions ou des préoccupations, ou qui ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes pendant le stage, doivent communiquer avec le bureau des stages.

Si un étudiant risque d'échouer à un stage, les enseignants associés sont tenus d'en informer l'étudiant et le bureau des stages. Au besoin, un plan d'action est élaboré en collaboration avec l'étudiant et l'équipe de stage pour aborder et résoudre le problème.

Si un étudiant obtient une note insatisfaisante sur l'évaluation sommative de son stage, il peut choisir de remplir un formulaire de demande d'exception au règlement universitaire pour demander officiellement à refaire l'un des stages. Un stage de rattrapage est organisé par le bureau des stages après l'approbation de la demande, et l'étudiant et le responsable du stage élaborent conjointement un plan d'action pour le stage. Autrement, l'étudiant peut entamer un processus d'appel officiel concernant l'échec du stage.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie du programme examiné conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Cycles primaire-moyen

Les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie de l'enseignement spécifiques à chaque cycle qui reflètent les six domaines de contenu obligatoire du curriculum de l'Ontario : langue, mathématiques, sciences, éducation physique et santé, études sociales et arts (danse, art dramatique, musique et arts visuels).

Tous les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen intègrent les documents de politique appropriés du Ministère et font référence aux programmes-cadres de l'Ontario de la 1^{re} à la 6^e année, ainsi que de la maternelle et du jardin d'enfants.

Tous les étudiants aux cycles primaire-moyen suivent les neuf cours de méthodologie de l'enseignement suivants : *Foundations of Language/Literature; Extending Language/Literature; Foundations in Mathematics for Teaching; Extending Mathematics for Teaching; Integrating through Science & Technology; Health and Physical Education; Curriculum & Pedagogies in Social Studies & Indigenous Education; Integrating through the Arts; et Kindergarten*. Les étudiants aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur le FLS suivent deux cours de méthodologie supplémentaires : *Teaching French as a Second Language in Ontario Schools* et *Teaching French as a Second Language in Grades K to 6*.

Cycles moyen-intermédiaire

Tous les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire suivent des cours de méthodologie qui reflètent les six domaines de contenu obligatoire du curriculum de l'Ontario : langue, mathématiques, sciences et technologie, éducation physique et santé, études sociales, histoire et géographie, et arts. Tous les cours de méthodologie aux cycles moyen-intermédiaire offrent la possibilité de se familiariser avec les documents de politique et les programmes-cadres du Ministère se rapportant aux six domaines de contenu obligatoire de la 4^e à la 8^e année.

Tous les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire suivent les huit cours de méthodologie de l'enseignement suivants : *Foundations of Language/Literature; Extending Language/Literature; Foundations in Mathematics for Teaching; Extending Mathematics for Teaching; Integrating through Science & Technology; Health and Physical Education; Curriculum & Pedagogies in Social Studies & Indigenous Education* et *Integrating through the Arts*.

En outre, les étudiants des cycles moyen-intermédiaire choisissent une matière à enseigner et suivent un cours de méthodologie connexe axé sur l'apprenant du niveau intermédiaire. Lorsqu'ils planifient et conçoivent leurs cours, les étudiants doivent faire référence au programme-cadre propre à chaque matière pour répondre aux attentes des élèves de la 7^e à la 10^e année. Ils choisissent l'une des matières à enseigner suivantes : *English; French as a Second Language; Mathematics; Health and Physical Education; History; Geography; Science; Music-Instrumental; Music-Vocal*; ou *First Nations, Métis or Inuit Studies*. Les étudiants qui choisissent le FLS comme matière à enseigner suivent deux cours de méthodologie supplémentaires : *Teaching French as a Second Language in Ontario Schools* et *Teaching French as a Second Language in Grades 4 to 10*.

Annexe 1 – Pédagogie et évaluation pour des domaines spécifiques du curriculum

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de pédagogie et d'évaluation pour des domaines particuliers des programmes-cadres dans les cours de méthodologie. Les étudiants planifient l'enseignement pour leurs cycles et domaines d'études respectifs.

Les étudiants des deux cohortes (cycles primaire-moyen et cycles moyen-intermédiaire) appliquent les méthodologies d'enseignement et les pratiques d'évaluation qui se rapportent à des matières spécifiques au moyen de travaux de cours et d'expériences pratiques. Tous les cours de méthodologie offrent aux étudiants la possibilité de se familiariser avec les documents de politique et les programmes-cadres pertinents du Ministère. Par exemple, dans les cours de méthodologie des mathématiques, les étudiants sont initiés aux concepts et aux grandes idées qui guident les élèves dans leur apprentissage des mathématiques. Les programmes-cadres de mathématiques (de la 1^{re} à la 8^e année et/ou de la 9^e et de la 10^e année) sont utilisés pour élaborer des plans de leçons et des évaluations appropriés. Les étudiants créent des évaluations diagnostiques et sommatives qui incluent des preuves de différenciation pédagogique. Les étudiants utilisent également le programme-cadre de mathématiques pour planifier un cycle d'apprentissage qui enchaîne les concepts clés et appuie l'apprentissage des élèves.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, en autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base du programme examiné portent sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Les cours *Principles and Applications of Learning and Development* que doivent suivre les étudiantes et étudiants en enseignement sont différenciés par cohorte (cycles primaire-moyen ou moyen-intermédiaire). Les cours abordent des sujets relatifs au développement physique, social, cognitif et affectif des élèves de la petite enfance aux années intermédiaires (cycles primaire-moyen) ou des élèves des années intermédiaires jusqu'à l'adolescence (cycles moyen-intermédiaire). Les étudiants explorent les théories actuelles de l'apprentissage et apprennent à appliquer leur compréhension à la planification, à l'enseignement et à l'évaluation de l'apprentissage des élèves. Ce cours spécifique aux cycles explore tous les aspects du développement au moyen d'applications pertinentes en classe. Le contenu du cours aborde les concepts clés qui affectent la pratique, y compris la pédagogie sensible à la culture, la création de milieux d'apprentissage positifs et les modèles d'apprentissage collaboratif. Les travaux communs aux deux cohortes comprennent l'analyse d'études de cas qui relie l'apprentissage des étudiants aux théories du développement.

Les cours de méthodologie du programme abordent également le développement humain dans le cadre de la pédagogie, de la planification, de l'évaluation et de l'apprentissage dans certains éléments du contenu.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Dans le cours *School and Society*, les étudiants explorent les contextes historiques et contemporains de l'éducation, y compris les diverses perspectives philosophiques, ainsi que les aspects politiques, sociaux et juridiques du système d'éducation de l'Ontario.

Les étudiants développent une compréhension des normes déontologiques et professionnelles qui encadrent le travail professionnel du personnel enseignant en Ontario. Ils examinent leurs droits et obligations définis dans la loi, ainsi que les politiques, structures et processus qui ont une incidence sur leur travail. De plus, ils sont initiés aux rôles du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires, de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et des fédérations d'enseignants. Les travaux, les lectures et les études de cas dans le cadre du cours soutiennent l'analyse et la réflexion des étudiants sur

les normes, les lois, les règlements et les politiques de l'Ordre qui touchent les enseignants, les élèves et les administrateurs.

L'examen des responsabilités juridiques et professionnelles des enseignants se fait dans d'autres cours et séances d'orientation tout au long du programme, notamment les cours *Professional Learning Seminars* et *Introduction to the Teaching Profession*.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que les programmes satisfont entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Titres universitaires

L'enseignement est prodigué par un corps professoral composé de membres à temps plein, y compris des professeurs, des professeurs associés et des professeurs adjoints, dont la plupart possèdent un doctorat, et de chargés de cours à temps partiel, dont la majorité a une maîtrise.

Expérience dans le domaine de l'enseignement

Les étudiants inscrits au programme sont encadrés par des professeurs qui ont occupé diverses fonctions au sein des conseils scolaires de l'Ontario et qui ont de l'expérience en enseignement dans des écoles élémentaires et/ou secondaires. De nombreux membres du corps professoral ont occupé des postes dans d'autres facultés d'éducation en Ontario et au Canada, ce qui leur permet d'apporter des points de vue, des expériences et des recherches comparatives diversifiés. Les expériences et les intérêts de recherche des membres de la Faculté d'éducation comprennent l'éducation de l'enfance en difficulté, les études sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit, l'inclusion et le leadership scolaire dans des contextes internationaux, les mathématiques, le genre et la sexualité, le FLS, et la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage.

Compétences dans les différents cycles et composantes du programme

Les membres du corps professoral apportent leur expertise dans les cycles et les matières du programme qu'ils enseignent. La plupart des membres du corps professoral sont des enseignants agréés de l'Ontario en règle qui possèdent des qualifications dans les cycles primaire, moyen et intermédiaire, en FLS, ainsi que de nombreuses autres qualifications.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que l'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits au programme examiné.

L'université conserve en toute sécurité les dossiers des étudiants. Les dossiers électroniques sont protégés par un mot de passe et l'accès est limité au personnel autorisé. Le personnel est régulièrement formé et tenu au courant des politiques et procédures relatives à la sécurité des dossiers. Le fonctionnement de l'université est conforme à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les politiques et le modèle de gouvernance du secrétariat de Wilfrid-Laurier sont affichés sur le site web de l'université et comprennent des renseignements relatifs au stockage, à l'entretien et à la conservation des dossiers des étudiants, ainsi qu'aux procédures d'autorisation. La politique de conservation des dossiers des étudiants concerne à la fois les dossiers physiques et les dossiers électroniques. Le bureau du registraire est responsable de l'organisation et de la mise en place d'une sauvegarde adéquate et d'un stockage sûr et sécurisé des dossiers officiels des étudiants de l'université.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier s'est engagée à améliorer sans cesse le programme examiné et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

L'examen des politiques et des procédures se fait dans le cadre des travaux internes et externes de comités comme le conseil de division, le comité consultatif de la formation des enseignants, le comité de liaison de la formation des enseignants, le comité du programme de baccalauréat en éducation et les procédures institutionnelles d'assurance de la qualité de Wilfrid-Laurier. Le comité des bourses d'études; la coalition pour l'équité, la diversité, l'inclusion et l'autochtonisation; la société d'éducation et le comité de promotion contribuent également à l'amélioration du programme.

Le plan stratégique (2020-2025) définit six priorités clés qui soulignent l'engagement de la Faculté d'éducation à l'égard de l'amélioration continue : inclusivité et internationalisation; enquête et recherche; intégration avec l'apprentissage par l'expérience; image et profil de la Faculté d'éducation; programmes et pédagogies novateurs; et initiatives autochtones et réconciliation. Les initiatives que prend la Faculté d'éducation pour répondre à chaque priorité sont examinées deux fois par an. Le personnel de la Faculté d'éducation participe à des retraites semestrielles au cours desquelles le plan stratégique est examiné, ce qui permet de prendre des décisions et d'élaborer des plans d'action pour l'avenir. Deux résultats liés aux objectifs du plan stratégique sont la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement plus inclusive et l'ajout d'un cours obligatoire d'éducation autochtone.

Un autre mécanisme lié à l'engagement de la Faculté d'éducation à l'égard de l'amélioration continue est le processus d'examen cyclique. En 2019-2020, le Bureau d'assurance de la qualité a effectué un examen cyclique du programme afin de recueillir les commentaires des intervenants concernés au moyen de sondages et d'entretiens, et ce, dans le but de définir l'orientation actuelle et future du programme. Les recommandations découlant de l'examen cyclique sont traitées via des motions visant à modifier le programme lors des réunions du comité du programme de baccalauréat en éducation et du conseil divisionnaire.

En tant que mesure d'assurance de la qualité, l'actualité et la cohérence des cours et du programme d'études sont soutenues par divers mécanismes. La doyenne et la doyenne associée fournissent régulièrement des mises à jour sur le programme d'études et les politiques aux membres du corps professoral et au personnel, et sont chargées d'examiner tous les plans de cours. En outre, la Faculté d'éducation a établi le rôle de responsable de cours afin de créer et d'organiser des plans de cours qui reflètent le plus récent curriculum de l'Ontario, d'assurer l'actualité du contenu et la cohérence entre plusieurs sections de cours et cycles, et d'aligner le contenu des cours sur les objectifs et le cadre conceptuel de la Faculté d'éducation. Enfin, les représentants de la Faculté d'éducation assistent aux

réunions du ministère de l'Éducation concernant les mises à jour de la politique et du curriculum, et font rapport au comité du programme d'études du baccalauréat en éducation et au conseil divisionnaire.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique que le programme s'est doté d'un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard du programme.

Le comité consultatif de la formation des enseignants a pour mission de fournir des conseils et de la rétroaction pour le programme de baccalauréat en éducation. Il est composé de la doyenne, de la doyenne associée, des membres du corps professoral à temps plein et contractuels, ainsi que du responsable de l'expérience sur le terrain. Les membres comprennent également des représentants des conseils scolaires partenaires (p. ex., surintendances et directions d'école, enseignants associés), du ministère de l'Éducation et des fédérations d'enseignants.

Les réunions du comité consultatif de la formation des enseignants ont lieu deux fois par an, en mars et en mai. Le format des réunions comprend des discussions et des questions de la part des intervenants, et le partage de mises à jour, de nouvelles initiatives et de questions d'actualité au sein du programme de baccalauréat en éducation. Les discussions ont porté sur une plus grande inclusion dans les politiques d'admission, l'ajout de nouveaux cours à enseigner, l'ajout d'un itinéraire à temps partiel pour les étudiants, les réponses au sondage concernant les expériences des étudiants pendant le stage, et les mises à jour du manuel de stage.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les motifs énoncés précédemment, le comité d'agrément conclut que le programme de formation professionnelle suivant offert par la Faculté d'éducation de Wilfrid-Laurier satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 (Agrément des programmes de formation en enseignement) :

- Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Junior/Intermediate divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation]

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme pour une période de sept ans (jusqu'au 17 avril 2031) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 (Agrément des programmes de formation en enseignement).

Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 17 avril 2024